

Famille

INFORMATIONS

PUBLIC CONCERNÉ

Notaires, clerks expérimentés

NIVEAU

Pratique courante

DATES

27 octobre 2026

DURÉE

0.5 jour(s) (3,5 heures)

FORMAT

Présentiel

PRÉREQUIS

Aucun prérequis n'est exigé. Cependant, de bonnes connaissances en droit patrimonial de la famille sont conseillées pour suivre cette formation dans les meilleures conditions.

Nous vous invitons à réaliser le quiz de positionnement afin de tester vos connaissances.

MODALITÉS D'EXÉCUTION

Formation en présentiel ou Visioformation

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

Type de formation : inter, intra ou commandé

L'animation pédagogique permet de susciter l'engagement des stagiaires et de favoriser l'interactivité avec le formateur

Animation pédagogique ponctuée de questions/réponses entre les stagiaires et le formateur

Mise en oeuvre pédagogique par des exemples pratiques et des mises en situation professionnelles illustrant la théorie

Un support de formation est mis à disposition de chaque stagiaire préalablement à la formation de manière dématérialisée

MODALITÉS TECHNIQUES

En présentiel : salle de formation adaptée avec tableaux et vidéoprojecteur ; respect des règles sanitaires et de sécurité d'accueil du public

En visioformation : plateforme de visioconférence adaptée à l'animation pédagogique (interactions orales ou écrites, partage d'écrans et de documents en direct) ; accompagnement technique possible par assistance téléphonique pour la première connexion et la découverte environnementale de la plateforme

MODALITÉS D'ENCADREMENT

Inafon s'assure préalablement à la formation que le formateur dispose des qualités pédagogiques et des compétences

techniques d'expertise nécessaires pour dispenser la formation

MODALITÉS DE SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Emargement par les stagiaires participants et l'intervenant

Feuille d'emargement signée ou régularisée par l'édition du

rapport des connexions à la plateforme de visioconférence

Evaluation à chaud à l'issue de la formation :

- un quiz en ligne est adressé à chaque stagiaire afin de lui permettre d'évaluer ses connaissances et compétences acquises au cours de la formation. Les résultats de l'évaluation restent confidentiels pour chaque stagiaire ;
- un questionnaire en ligne de satisfaction de fin de formation est adressé à chaque stagiaire (enquête mesurant la qualité organisationnelle et pédagogique de la formation).

REMISE D'UNE ATTESTATION

Une attestation de fin de stage et un certificat de réalisation sont remis à chaque stagiaire à l'issue de la formation

Université du Notariat du Conseil Régional des Notaires du midi

Univ-AT5-Le règlement de la succession dans les familles recomposées : questions choisies et focus sur le retranchement (session matin)

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À la fin de la formation le bénéficiaire sera capable de :

- Appliquer les règles liquidatives à mettre en œuvre dans une famille recomposée en présence de donations, donations-partages, avantages matrimoniaux, et dispositions de dernières volontés.

FORMATEURS

CONTENU

LA LIQUIDATION DE LA SUCCESSION LÉGALE DANS LA FAMILLE RECOMPOSÉE

Les droits du conjoint

- Une vocation théorique à un quart en propriété
- Des modalités complexes de liquidation
- L'imputation des libéralités déjà reçues du défunt
- L'importance des droits temporaires et viagers au logement

L'absence quasi complète de vocation du partenaire ou concubin

- L'absence de vocation successorale
- Le droit temporaire facultatif du partenaire
- Les droits d'attribution préférentielle du partenaire

Les droits des enfants :

- Face aux droits théoriques du conjoint : situation d'indivision
- Face aux droits viagers au logement : des garanties limitées
- Seuls héritiers saisis en présence d'un partenaire ou concubin

LA LIQUIDATION SUCCESSORALE EN PRÉSENCE D'UN AVANTAGE MATRIMONIAL

Qu'est-ce qu'un avantage matrimonial ?

Les avantages automatiques ou facultatifs

Le traitement liquidatif de l'avantage matrimonial

Les conséquences d'une atteinte à la réserve

LA LIQUIDATION SUCCESSORALE EN PRÉSENCE DE DISPOSITIONS DE DERNIÈRES VOLONTÉS

La donation entre époux

- La formulation de la donation
- Choix de l'option d'une quotité
- Option : réduction en valeur ou en nature
- Cantonnement
- Articulation : cantonnement, réduction en nature
- Garanties accordées aux enfants

Legs au conjoint ou concubin :

- Efficacité du legs
- Legs de propriété, d'usufruit, ou d'un droit d'usage et d'habitation

Le legs aux descendants : imputation, réduction, articulation des diverses libéralités

Concours de quotités disponibles